Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20260414-2026_04_002-DE

ST GUYOMARD

République Française
Morbihan

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard séance du 14/04/2026

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 15
En exercice : 14
Votants : 15

L' an deux mil vingt six et le quatorze Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme GUYOT Lydia, Mme DRÉANO Adeline, M. LAMOUR Franck, M. LE BIGAUD Pascal, Mme BONCHE Nancy, M. JEGAT Anthony, M. LE DUIGO Christophe, Mme MOREAU Marie, M. POREZ Claude, Mme SAMEDI Marie, M. PARCHEMIN Yannick, M. NURIT Didier.

Excusées : Mme LEYGNAC Pascaline a donné procuration à Lydia GUYOT, Mme BURBAN Anne-Sophie a donné procuration à BONCHE Nancy.

M. JEGAT Anthony a été élu secrétaire de séance.

Réf : 2026-04-002

Objet : Rénovation et extension de la salle des associations pour la transformer en salle polyvalente

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Vu le CGCT, le Code de la commande publique ,
Vu le décret n°2026-117 du 20 février 2026,
Vu les études et travaux déjà réalisés,
Vu l'inscription des crédits au budget communal 2026,
Vu le point sur les subventions mentionnées au compte rendu du conseil municipal du 27/11/2026,
Vu les compétences en maitrise d'ouvrage au sein du conseil municipal,

Considérant la nécessité d'optimiser les dépenses ainsi que les délais de réalisation, M. Le Maire propose

- d'annuler la délibération réf 2026-02-003 ;
- de lancer une procédure de consultation de maitrise d'œuvre :
  - Le maitre d'œuvre aura à charge les études d'avant projet, les études de projet (si nécessaires), l'assistance pour la passation des marchés publics de travaux, les études d'exécution, la direction de l'exécution des travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination de chantier, l'assistance au MOA

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20260414-2026_04_002-DE

lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement. Des missions complémentaires pourront lui être confiées.

- de lancer les différents diagnostics nécessaires ;
- autoriser le conseil municipal à transmettre les éléments auprès :
  - de la Région Bretagne pour la demande de subvention dans le cadre du dispositif " Bien vivre partout en Bretagne ";
  - du Département dans le cadre du Programme de Solidarité territoriale

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire.

